



participation frais entretien en garde alternée

Par **floeau**, le **02/12/2011** à **14:05**

bonjour, Actuellement en garde alternée, j'ai 3 enfants et par décision de justice je participe au frais d'entretien des enfants (normal!!) mais le montant est élevé...je vais donc effectuer une requête pour modifier le montant. Il existe une table de référence (outil de travail fournit par le ministère de la justice) qui établit le montant à verser pour les frais d'entretien. Pour ma part, avec un salaire de 2400 euros mensuel, ma part contributive serait de 137 euros par enfants (garde alternée)..Mon ex épouse me dit que son avocate lui a dit que je devrais payer cette contribution plus la moitié des frais entretien (transport, cantine,..).ce qui m'étonne question : si la table de référence est mis en application (137€ par enfant), dois-je participer en plus au frais une deuxième fois en payant la moitié des factures ?? merci de votre aide [...]

Par **Claralea**, le **02/12/2011** à **16:32**

Et elle n'a aucune ressource, elle ne touche pas la caf ?

Par **Laure11**, le **02/12/2011** à **18:02**

[citation]dois-je participer en plus au frais une deuxième fois en payant la moitié des factures ?? merci de votre aide [...]

[/citation]

La décision revient au JAF.